

**LE FONDS RÉGIONAL DE BOURSES D'ÉTUDES ET D'INNOVATIONS PASET AFRICA
PUBLIE UN APPEL À PROPOSITIONS
POUR
L'ATTRIBUTION DE BOURSES EN APPUI À LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE À
L'INNOVATION DANS LES UNIVERSITÉS PARTENAIRES RSIF**

Programme RSIF de renforcement des capacités institutionnelles d'innovation (ICBP)

1. Introduction

Le [Partenariat pour les compétences en sciences appliquées, ingénierie et technologies](#) (PASET) est une initiative pilotée par le continent africain avec l'objectif de renforcer les compétences en sciences appliquées, en ingénierie et technologies afin de poursuivre la transformation socio-économique de l'Afrique subsaharienne (ASS). Le [Fonds Régional de Bourses d'études et d'Innovation](#) (RSIF) est le programme phare du PASET. L'objectif principal du RSIF est de former des doctorants et post-doctorants de grande qualité afin de combler le déficit de ressources humaines dans les domaines des capacités de recherche et d'innovation dans ces domaines en Afrique subsaharienne. Le RSIF aide les doctorants, les scientifiques postdoctoraux et les universités d'Afrique subsaharienne à établir un environnement de qualité pour la formation, la recherche et l'innovation et à développer leurs capacités institutionnelles au profit de l'ensemble de la région.

Le RSIF est actuellement financé par des contributions des gouvernements africains, de la Banque mondiale et du gouvernement coréen ; et mis en œuvre par le [Centre international de physiologie et d'écologie des insectes](#) (*icipe*) à Nairobi au Kenya en qualité d'Unité de Coordination Régionale du RSIF (UCR). Le projet est mis en œuvre par des universités partenaires en Afrique subsaharienne sélectionnées de manière compétitive qui accueilleront des étudiants inscrits dans des programmes de doctorat centrés sur les domaines thématiques prioritaires du PASET.

2. À propos des subventions RSIF pour les Bourses de Recherche et d'Innovation

Le RSIF attribuera des bourses par mise en concurrence pour compléter la formation de doctorat offerte aux chercheurs en soutenant la production de connaissances, l'excellence scientifique et l'utilisation des connaissances pour renforcer l'impact du développement.

Différents types de bourses seront disponibles :

- i.* Bourses de Recherche: Ces bourses sont accordées de manière compétitive d'une part aux universitaires qui suivent un programme de doctorat dans des universités partenaires en Afrique subsaharienne, également appelées *Bourses de Recherche RSIF (RSIF-RA)* ; et d'autre part aux diplômés RSIF qui obtiennent un poste postdoctoral ou permanent dans un établissement universitaire ou un centre de recherche de l'Afrique subsaharienne, appelées *Bourses de Recherche pour Jeunes Chercheurs RSIF (RSIF-JIRA)*
- ii.* Bourses d'innovations : Ces bourses sont accordées pour promouvoir l'innovation au sein des Universités africaines partenaires RSIF (*Bourses RSIF de renforcement des capacités institutionnelles d'innovation - RSIF ICBP*) et pour développer les partenariats entre les secteurs privé et public qui ont vocation à la commercialisation du secteur de la recherche (*Bourses RSIF de coopération*).

Ce document décrit les objectifs et les conditions d'attribution des Bourses RSIF de renforcement des capacités institutionnelles d'innovation (*RSIF ICBP*)

3. Objet de l'appel à propositions : RSIF ICBP

Les Bourses **RSIF de renforcement des capacités institutionnelles d'innovation (RSIF-ICBP)** ont pour objectif d'aider les universités partenaires RSIF des pays d'Afrique subsaharienne à créer des environnements propices à l'innovation et à soutenir le renforcement des capacités dans les domaines du développement des compétences pour l'innovation et l'entrepreneuriat, la transmission des connaissances, la protection de la propriété intellectuelle (PI) et la mise en place d'une plate-forme générale dédiée à des partenariats fructueux entre le monde universitaire et le secteur industriel.

Le programme RSIF-ICBP soutient le renforcement des capacités des universités tout en influençant la croissance future des entreprises des secteurs prioritaires du PASET en facilitant : la création et la mise en réseau d'équipes entre les universités, les petites et grandes entreprises impliquées dans des secteurs prioritaires, le partage d'informations et la diffusion des meilleures pratiques par le biais de projets conjoints.

La Bourse RSIF-ICBP vise à l'élaboration d'un cadre institutionnel qui permettra de renforcer les systèmes d'innovation au sein de l'université et de définir des stratégies impliquant les universitaires dans toutes les disciplines de l'institution. Les universités africaines partenaires du RSIF bénéficieront d'un appui pour : l'élaboration de stratégies d'innovation, de politiques liées à la propriété intellectuelle (PI) et d'autres documents importants relatifs à l'innovation et au transfert de technologie; la création de bureaux de transfert de technologie (BTT) dans les cas où ils ne sont pas encore créés ; le renforcement des capacités du personnel des BTT dans des domaines d'expertise spécifiques au profit des universitaires et des chercheurs de l'Université. Cette bourse ne couvre pas de frais liés à la construction d'infrastructures. Les activités prises en charge peuvent concerner : les formations dispensées en ligne, l'organisation d'ateliers et de conférences sur des sujets liés à l'innovation et à la commercialisation des résultats de la recherche, l'élaboration de programmes d'études et de formations en ligne dédiés à l'innovation, la mise en place d'ateliers de formation via le partenaire international pour permettre aux participants d'acquérir des connaissances substantielles sur le thème du développement de l'innovation.

Le programme de bourses RSIF ICBP vise les objectifs suivants :

- i. Développer et /ou renforcer le potentiel d'innovation et l'écosystème général d'innovation dans les universités partenaires RSIF
- ii. Appuyer les universités partenaires RSIF dans l'élaboration de documents stratégiques relatifs à l'innovation et à la commercialisation des connaissances (stratégie d'innovation pour les universités, politique de propriété intellectuelle et autres documents pertinents)
- iii. Aider les universités partenaires RSIF à : encadrer des ateliers de renforcement des capacités; organiser des conférences au sujet de l'importance de la PI et de sa protection ; mettre en place des activités liées au transfert de technologies à l'intention des chercheurs, des enseignants et des étudiants
- iv. Renforcer les ressources humaines et le développement des compétences des chercheurs, en créant des initiatives de recherche novatrices à la pointe de la technologie et pour le bénéfice des sociétés

- v. Aider les universités hôtes du RSIF à établir une collaboration active avec des pépinières et des accélérateurs d'entreprises, des pôles technologiques et des entreprises privées opérant dans les secteurs prioritaires du PASET
- vi. Soutenir les universités dans la mise en place d'un Bureau de Transfert de Technologies (BTT) et dans le renforcement des capacités de ce dernier. Si les universités partenaires RSIF disposent déjà d'un BTT, la proposition doit inclure le renforcement des capacités du personnel du bureau existant
- vii. Favoriser l'internationalisation des universités partenaires RSIF et renforcer leurs capacités de recherche et d'innovation via la collaboration de partenaires internationaux expérimentés.

Liste des objectifs spécifiques:

- i. Renforcer le potentiel d'innovation des universités partenaires RSIF, des universitaires et des étudiants investis dans les universités d'Afrique subsaharienne pour favoriser le développement d'idées novatrices, de nouveaux services ou produits et pour encourager les projets de collaboration avec le secteur privé, etc.
- ii. Stimuler le développement des innovations technologiques et en encourager la commercialisation, c'est-à-dire l'application pratique des idées et des technologies novatrices sur le marché
- iii. Augmenter les investissements du secteur privé dans les projets de R&D de certaines universités
- iv. Améliorer le niveau de préparation commerciale en finançant le développement d'inventions et d'innovations supplémentaires
- v. Augmenter le nombre de résultats/produits protégés par la PI (de préférence des brevets) qui sont susceptibles d'avoir une utilisation pratique pour le bénéfice des sociétés en Afrique subsaharienne
- vi. Stimuler la coopération entre les universités partenaires RSIF et le secteur privé afin de créer les conditions nécessaires au développement de nouvelles technologies, de nouveaux services, de nouvelles méthodes, etc.
- vii. Encourager le transfert de connaissances et de technologies en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux du secteur de la recherche scientifique et du secteur économique.

4. Critères d'éligibilité

- i. L'appel à propositions est ouvert aux universités partenaires RSIF de la région d'Afrique subsaharienne en collaboration avec des partenaires du secteur privé (entités juridiques enregistrées dans des pays africains), à des pépinières et des accélérateurs d'entreprises, à des pôles technologiques implantés en Afrique subsaharienne et aux partenaires internationaux ayant préférentiellement une expérience dans le domaine du développement des capacités d'innovation et de la commercialisation des connaissances. Il peut s'agir d'instituts de recherche scientifique, d'établissements d'enseignement supérieur et d'entités commerciales (centre pour entreprises innovantes, incubateurs et accélérateurs d'entreprises, pôles technologiques, entreprise ou partie d'une entreprise).
- ii. **Le demandeur principal doit être une personne qualifiée issue d'une Université africaine partenaire RSIF.** La demande de bourse doit être effectuée conjointement avec au moins une entité commerciale enregistrée en Afrique subsaharienne, ou un incubateur/ accélérateur d'entreprises, ou un pôle technologique de la région subsaharienne et au moins un partenaire international, conformément aux modalités de l'appel. Les partenaires internationaux ne

peuvent être impliqués que sur la base de services consultatifs d'experts. Ils sont encouragés à fournir des services en nature contribuant aux activités du projet. Toutefois leurs frais de déplacement et d'hébergement pendant qu'ils travaillent en Afrique pourront être couverts par la bourse.

iii. **Les co-postulants issus du secteur privé en Afrique subsaharienne doivent remplir les conditions suivantes :**

- Être inscrit au Registre central des entités commerciales d'un pays africain. *(Les partenaires du projet sont tenus de soumettre une copie de leur licence ou de leur certificat d'exploitation obtenus auprès du Registre central des entités commerciales, selon le genre d'entité juridique en question)*
- Être un opérateur économique actif (au moins deux ans) avant l'expiration du délai de dépôt de demande
- Enregistrer des résultats commerciaux positifs au cours des deux derniers exercices ;
- S'acquitter de ses obligations fiscales et des cotisations
- Ne pas avoir eu recours à l'aide financière publique nationale et internationale, ni à des programmes de bailleurs de fonds pour les activités concernées par la demande de projet

iv. La proposition doit comporter les sections suivantes : contexte, objectifs, résultats et accomplissements escomptés, méthodologie, description des activités, considérations déontologiques et liées à la parité homme/femme, plan de gestion environnementale et sociale, alignement sur les stratégies de pays et l'impact socio-économique général, partenariats, budget, fonds de contrepartie et références. La proposition ne doit pas dépasser 15 pages, y compris les références. Rédaction en police Times New Romans, taille de la police 12, interligne simple et marges normales. Les candidats doivent décrire comment ils envisagent le travail avec les autres membres de l'équipe de l'Université pour mener à bien le projet.

v. Chaque université partenaire africaine RSIF ne soumet qu'une seule demande.

5. **Activités proposées**

Le nombre d'activités prévues pendant la période couverte par la bourse est le suivant (par ordre de priorité) :

Activité proposée	Résultat attendu
1. Élaboration de documents de politiques de l'université dans les domaines du développement d'innovations, de la protection de la PI et du transfert de technologies	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie d'innovation de l'Université (doit être conforme à la stratégie générale de développement de l'Université) - Élaboration de la politique de l'Université en matière de protection de la PI - Élaboration de tous les autres documents connexes (accords de transfert de matériel, accords de non-divulgateion, etc.)

<p>2. Organisation d'ateliers de formation internes sur la protection de la PI et le processus de transfert de technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'au moins 6 ateliers à l'intention des universitaires et des étudiants pendant la durée de la bourse
<p>3. Élaboration d'une formation en ligne de courte durée sur le développement d'innovations et la commercialisation des résultats de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un cours doit être élaboré et mis en valeur auprès du personnel universitaire et des étudiants (les étudiants des cycles supérieurs sont particulièrement concernés).
<p>4. Organisation d'une série de conférences sur l'innovation et le transfert de technologies</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'au moins 6 conférences pendant la durée de la bourse
<p>5. Mise en place et renforcement des capacités du personnel du BTT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque Université doit apporter une contribution en nature, allouer un bureau et un salaire pour au moins un membre du personnel employé en tant qu'agent du BTT. Dans le cas où l'université partenaire RSIF dispose déjà d'un BTT, elle choisira une activité pour le renforcement des capacités (voir la liste d'options fournie). Dans les deux cas, la bourse financera cette activité de renforcement des capacités.
<p>6A. Signature d'un accord de partenariat pour la collaboration avec un incubateur / accélérateur d'entreprises ou un pôle technologique.</p> <p>6B. Signature d'un accord de partenariat avec au moins une entreprise du secteur privé (certains secteurs prioritaires seulement) pour des services consultatifs auprès de l'université RSIF</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 6A. Au moment de la soumission de la demande, le candidat principal doit soumettre au moins un accord signé avec une institution de son choix - Les accords doivent clairement définir les types d'activités conjointes prévues - 6B. Au moment de la soumission de la demande, le candidat principal doit soumettre au moins un accord signé avec une entreprise du secteur privé qui exercera des fonctions consultatives dans le cadre de l'élaboration d'un cours sur l'innovation et l'entrepreneuriat par l'université partenaire RSIF.
<p>7. Élaboration d'un cours de niveau universitaire sur l'innovation et l'entrepreneuriat</p>	<p>Élaboration d'un cours de niveau universitaire sur l'innovation et l'entrepreneuriat</p>

6. Directives budgétaires

Le Programme RSIF accordera une bourse jusqu'à concurrence de **50 000 dollars** par projet approuvé pour une période de deux ans maximums.

Le postulant est tenu de pourvoir le reste des fonds soit grâce à ses propres ressources soit grâce à d'autres fonds, et de fournir une contribution en nature pouvant consister à : fournir des locaux au bureau du BTT, verser un salaire entier à au moins un membre du personnel du BTT, fournir des services administratifs en soutien aux activités d'achat et de comptabilité liées au projet, mettre à disposition des installations de l'Université pour la mise en œuvre du projet, etc.)

Le postulant ne peut pas, dans le cadre de sa propre participation financière à la mise en œuvre du projet, utiliser des fonds qui lui ont été alloués par une source de financement publique nationale ou internationale (budget national, bailleurs de fonds internationaux, etc.) pour réaliser les mêmes activités que celles mentionnées dans la réponse à l'appel *RSIF ICBP*.

7. Mise en place de consortiums et de partenariats

Dans le cadre de la candidature RSIF-ICBP, les universités partenaires RSIF, en leur qualité de principaux postulants, doivent établir des partenariats avec des pépinières et des accélérateurs d'entreprises ainsi que des pôles technologiques locaux situés dans les pays d'Afrique subsaharienne ou avec une entreprise du secteur privé opérant dans les domaines prioritaires de PASET ; et avec des partenaires internationaux expérimentés dans le développement d'innovations, le transfert de technologie et la commercialisation des connaissances. Le consortium sollicitera conjointement le financement RSIF-ICBP. Les lettres de soutien des partenaires collaborateurs seront fournies au moment de la soumission de la proposition. Toutefois, si la subvention est accordée, des accords de collaboration seront développés et signés avant de recevoir un financement. Si elle est concernée, l'Université devra établir de nouveaux partenariats pour élargir ses liens avec le secteur privé.

Les partenaires pertinents du secteur industriel (entreprises privées pertinents des secteurs prioritaires, pépinières, pôles technologiques ou accélérateurs) devront : participer à la conception d'ateliers et de cours de formation, participer à l'enseignement, aux conférences, et recevoir les professeurs et les étudiants de l'université partenaire RSIF pour consacrer du temps à leur travail au sein d'une entreprise du secteur privé, d'un pôle technologique, d'un incubateur ou d'un accélérateur d'entreprises.

Les partenaires internationaux expérimentés apporteront une contribution en nature ou financière aux activités du projet en offrant des services consultatifs au consortium sur les activités du projet et en participant à la conception de cours de formation, à des cours dispensés par des conférenciers(ères) invité(e)s, en procurant assistance et renforcement des capacités en transfert de technologies et en commercialisation des connaissances. La contribution financière en espèces destinée à soutenir la réalisation des objectifs du projet est également vivement encouragée.

Le *RSIF-ICBP* doit contribuer à la création d'une plate-forme nécessaire dans les universités africaines partenaires RSIF, avec la vocation d'encourager les futurs partenariats public-privé en finançant la recherche et le développement en coopération menés conjointement par des entreprises du secteur privé et des universités. Cette plate-forme permettra d'autres activités futures, importantes pour la coopération entre le secteur public et le secteur privé, notamment l'application systématique des connaissances à la production de matériels, de dispositifs, de systèmes ou de méthodes utiles. En définitive, la bourse RSIF –ICBP contribuera à favoriser le développement de l'économie régionale et de la main-d'œuvre en stimulant la coopération entre les universités partenaires RSIF, la croissance de

petites entreprises de haute technologie et le développement du commerce via le circuit « du laboratoire à la mise sur le marché ».

8. Processus et critères d'évaluation

La vérification administrative des demandes reçues dans le cadre de l'appel à propositions sera effectuée par l'Unité de coordination régionale (UCR) du RSIF. Toutes les demandes respectant les conditions requises feront l'objet d'une évaluation supplémentaire, comme indiqué ci-dessous.

Le processus d'évaluation sera effectué par des experts internationaux, en deux temps :

- i. **La première phase** : Tous les projets sont évalués conformément aux critères établis et énoncés ci-dessous. Le projet doit aborder les points énoncés par ces critères avec des informations quantifiables et vérifiables. L'UCR RSIF désignera trois experts indépendants et reconnus au niveau international, pour évaluer, dans l'anonymat, chaque projet éligible. L'UCR RSIF veillera à ce que les évaluateurs des projets n'aient aucun conflit d'intérêts direct ou indirect.
- ii. **La deuxième phase** : Les demandes de projets ayant fait l'objet d'une évaluation positive lors de la première phase de l'évaluation seront présentées aux experts pendant la deuxième phase de l'évaluation. Cette deuxième phase sera mise en œuvre par le comité RSIF de révision technique (RSIF CRT) composé d'experts internationaux désignés par l'UCR RSIF. Au moins deux membres du GITC doivent être des experts en innovation et en commercialisation.
- iii. Le Conseil d'administration du PASET prendra la décision finale relative aux projets retenus pour bénéficier des bourses conformément aux recommandations du RSIF CRT. La procédure d'évaluation est décrite en détail dans le *manuel et procédures des bourses RSIF* de 2019 ci-joint.
- iv. La liste des projets retenus pour le cofinancement sera publiée sur le site web du RSIF.

L'évaluation des projets se fera selon les critères suivants :

Phase d'évaluation	Critères	Points attribués
1^{ère} et 2^{ème} phase	Possibilité d'établissement d'un environnement propice à l'innovation et de mise en œuvre réussie du processus de transfert de technologies et de commercialisation	40
	Qualité du plan d'activités proposé, qualité du budget du projet, contributions relevant des objectifs de la stratégie nationale et impact sociétal.	30
	Capacité du postulant, des partenaires et des membres de l'équipe de projet	30
	Total des points	100

9. Considérations déontologiques

Pendant la préparation de la demande, le postulant est tenu de respecter les principes et règles déontologiques et de décrire comment les problèmes déontologiques de la demande seront abordés. Le postulant doit indiquer les mesures qu'il prendra pour obtenir l'approbation éthique des organisations appropriées si la demande relative au projet concerne des êtres humains ou des animaux.

10. Dispositif de sauvegarde environnementale et sociale

La proposition de projet doit décrire clairement les risques environnementaux potentiellement encourus par la conduite de la recherche ainsi que les stratégies d'atténuation envisagées. La proposition doit être soumise avec les outils d'identification des impacts environnementaux et sociaux complets fournis ici (lien).

11. Directives pour faire une demande

- i. Remplir la demande en ligne et l'envoyer avec les documents justificatifs requis par le système en ligne à https://app.rsif-paset.org/rcu/forms/rsif_icbbp_2019.php
- ii. Le système en ligne accepte les types de fichiers suivants : doc, docx, pdf, rtf, zip, rar, jpg, jpeg, png, bmp, tif. La taille maximale acceptée pour chaque fichier est de 5 Mo.
- iii. Consulter le document « Instructions aux postulants » (lien) pour savoir comment remplir la demande. En cas de difficultés de navigation liées au système en ligne, veuillez contacter rsifgrants@icipe.org
- iv. La liste des universités partenaires RSIF et les domaines thématiques respectifs approuvés sont accessibles à <https://www.rsif-paset.org/calls/host-institutions/>
- v. Le projet doit être rédigé en anglais ou en français et signé par le postulant du projet et les personnes responsables représentant officiellement l'université partenaire RSIF en tant que personne morale impliquée.
- vi. Les demandes pour l'appel à propositions doivent être soumises au plus tard le **30 Septembre à minuit (fuseau horaire Afrique de l'Est)**

vii. Le tableau ci-dessous récapitule les documents requis pour la demande :

Documents requis pour la demande RSIF -ICPB (https://www.rsif-paset.org/calls/icbp-grants/)	
1.	Proposition de projet
2.	Budget de projet suivant le modèle de budget
3.	Curriculum vitae des membres clés de l'équipe de recherche, maximum 3 CVs
4.	Lettre de soutien et d'engagement financier de l'université partenaire pour appuyer la mise en œuvre du projet avec des fonds propres (la contribution en nature est acceptable)
5.	Déclaration aux fins de confirmation de la non utilisation de fonds alloués à l'Université par des sources de financement publiques nationales ou internationales (budgets nationaux, bailleurs de fonds internationaux, etc.) pour la réalisation des mêmes activités que celles proposées dans la soumission du projet.
6.	Lettre de soutien du doyen et/ou du recteur de l'université internationale participante ou du directeur de l'institut de recherche participant ; du PDG de la société internationale relevant secteur prioritaire lié à la demande de projet ou lettre de soutien d'une autre institution appropriée possédant des connaissances en développement et commercialisation des innovations.
7.	Lettre de soutien de l'entreprise privée indiquant son engagement et son soutien au projet
8.	Formulaires d'identification des impacts environnementaux et sociaux dûment remplis
Documents à soumettre par les entités commerciales, les incubateurs, les accélérateurs ou un pôle technologique	
1.	Une photocopie d'un certificat délivré par le registre central des entités commerciales
2.	États financiers annuels des deux dernières années
3.	Preuve d'obligations fiscales acquittées ou document pertinent sur la reprogrammation de la dette fiscale
4.	Une confirmation ou un certificat attestant qu'aucune procédure de faillite ou de liquidation n'a été ouverte ni menée contre l'organisation

12. Informations supplémentaires

Des lettres de refus ou d'acceptation des propositions de projets, avec les opinions émises, seront envoyées à tous les postulant(e)s dans les trois mois qui suivent la date limite de réception des demandes. Les propositions acceptées sont sujettes à de nouvelles négociations et à l'approbation finale par le comité d'approbation, conformément au *Manuel et procédures des bourses RSIF de 2019*. Les résumés des propositions retenues seront publiés sur le site Web du RSIF.

Veillez noter que la soumission d'une proposition de projet n'établit aucune forme de réclamation légale et n'engage aucunement la responsabilité du Fonds RSIF ou de *icipe* qui héberge le Fonds. Toutes les décisions du Conseil d'administration sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation ou révision, à l'exception des erreurs administratives.

13. Contact et assistance

Les demandes de renseignements supplémentaires peuvent être envoyées à rsifgrants@icipe.org

Unité de coordination régionale (URC) : Centre international de physiologie et d'écologie (*icipe*)

P.O. Box 30772-00100, Nairobi, Kenya

Telephone: +254 (20) 8632000